

REFERENTIEL INTERNE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION

**RELATIF A L'UNITE
D'ENSEIGNEMENT**

**« Pédagogie Appliquée à
l'Emploi de Formateur de
Prévention et Secours
Civiques »**

Version : 2013-V 03- 5 mars 2014

PREAMBULE

La loi n° 811- 2004 du 13 août 2004 de modernisation de sécurité civile a engagé la France dans un enjeu majeur : « avoir l'ensemble de sa population formée à la prévention des risques de toute nature et aux gestes de premiers secours », enjeu qui correspond aux attentes fondamentales des français, souhaitant vivre en toute sécurité.

L'unité d'enseignement de « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de prévention et secours civiques » (PAE F PSC) a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition, au domaine particulier au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

Ce document est destiné à tous les formateurs de formateur de la FFESSM réalisant cette unité d'enseignement.

C'est l'outil de référence comprenant les modalités d'organisation, de formation et de certification permettant d'exercer l'emploi de formateur de « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de prévention et secours civiques ».

Il peut être adapté, en fonction des besoins et des contraintes diverses, par le responsable pédagogique de la formation titulaire de l'unité d'enseignement « conception et encadrement d'une action de formation ».

Glossaire :

Cadre réglementaire:	3
Glossaire des termes pédagogiques et des niveaux de compétences :	3
Chapitre 1 : ORGANISATION DE LA FORMATION A l'UE «PAEF PSC»	9
L'autorité d'emploi	9
But de la formation	9
Durée de formation	9
Organisation de la formation	10
Qualification des formateurs	10
Encadrement de la formation	11
Condition d'admission en formation	11
Pré- requis et tutorat	11
Chapitre 2 : OBJECTIFS DE LA FORMATION «PAEF PSC»	12
Méthode et techniques pédagogiques	12
Enjeux pédagogiques	12
Objectifs Général de la formation	12
Objectifs intermédiaires	13
Objectifs spécifiques	14
Disposition commune à toutes les formations	15
L'équipe pédagogique	16
L'archivage	16
Le matériel pédagogique	17
Chapitre 3: REFERENTIEL INTERNE DE CERTIFICATION de «PAEF PSC»	18
Principe et généralité	18
Rôles et responsabilités	18
Concept global de l'évaluation à la PAE FPSC	19
L'évaluation formative	19
L'évaluation sommative	21
Les Grilles d'évaluation individuelle	22
Le dossier individuel de suivi.	22
La certification	25
Composition du jury	25
Composition des dossiers	25
Critères de certification	25
Délibérations du jury	26
Attribution du certificat de compétence PAE FPSC	26
ANNEXES:	
Annexe 1 : Fiches d'évaluation formative de l'UE « PAE PSC »	28
Annexe 2 : Fiche d'évaluation continue de l'UE « PAE PSC »	36
Annexe 3 : Fiche Evaluation en vue de la certification du participant	38
Annexe 4 : Fiche d'évaluation de la fin de formation	39
Annexe 5 : Liste matériel	40
Annexe 6 : Conducteur de la formation	41
Annexe 7 : Dossier individuel de suivi	44

Cadre réglementaire

Arrêté fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de formateur en prévention et secours civiques ».

En référence aux textes :

- Code de la sécurité intérieure
- Loi organique n°99-209 du 19/03/1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie
- Loi organique n°2004-192 du 27/02/2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française
- Décret n°92-514 du 12/06/1992 modifié relatif à la formation de moniteur de premiers secours
- Arrêté du 08/07/1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours
- Arrêté du 24/05/2000 portant organisation de la formation continue des premiers secours
- Arrêté du 24/07/2007 modifié, fixant le référentiel national de compétence de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »
- Arrêté du 08/08/2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur ».
- Arrêté du 13 septembre 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur Prévention & Secours Civiques ».

Glossaire des termes pédagogiques et des niveaux de compétences :

Afin d'uniformiser la qualité des formations PSC 1 animée par les formateurs de la FFESSM, les définitions suivantes sont une référence à suivre par tous les formateurs. Ces termes et définitions sont issus, pour certains, des normes françaises homologuées **AFNOR NF X 50-750 et FD X 50-751**.

DGSCGC : Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise.

EPN : équipe pédagogique nationale.

PAE : pédagogie appliquée aux emplois.

RIF : référentiel interne de formation.

PIC : pédagogie initiale commune.

CEAF: conception et encadrement d'une action de formation

FC : fiche cas concret.

CE : critères d'évaluation.

FT : fiche technique des recommandations

PSC1 : prévention & secours civiques de niveau1.

PSE1 : premiers Secours en Equipe de niveau 1.

PSE2 : premiers Secours en Equipe de niveau 2.

SSA1 : Sécurité Sauvetage Aquatique de niveau 1

SSA2 : Sécurité Sauvetage Aquatique de niveau 2

PAE FF : PAE de Formateur de Formateur

PAE FPSC : PAE de formateur en prévention et secours civique

PAE FPS : PAE de formateur aux premiers secours

Acquis

Ensemble des savoirs et savoir-faire dont une personne manifeste la maîtrise dans une activité professionnelle, sociale ou de formation.

Activité d'application

C'est la réalisation de cas concret ou de mise en situation

Activité pédagogique

Types d'occupations que peuvent avoir les stagiaires et/ou le formateur. Il existe trois types d'activité pédagogique :

- **Activité de découverte** : le stagiaire découvre ce qu'il sait déjà ou ne sait pas
- **Activité de démonstration** : le formateur ou un autre émetteur (vidéo..) transmet un savoir
- **Activité d'application** : les stagiaires appliquent ce qui vient de leur être démontré.

Apprentissage

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Dans le cas d'un processus pédagogique (cf. Définition ci-dessous), l'apprentissage constitue l'ensemble des activités qui permet à une personne d'acquérir ou d'approfondir des connaissances théoriques et pratiques ou de développer des aptitudes.

Cas concret

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident simulé.

Certificat de compétences

Document écrit délivré par une autorité d'emploi dispensatrice de l'action de formation, sous contrôle de l'Etat, reconnaissant au titulaire un niveau de compétences vérifié par une évaluation.

Compétence de sécurité civile

Mise en œuvre en situation de sécurité civile de capacités qui permettent d'exercer convenablement une fonction, une activité ou un emploi.

Démonstration pratique

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension.

Démonstration pratique dirigée

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants l'apprentissage d'une action réalisée à plusieurs alors que les formateurs ne sont pas assez nombreux pour montrer eux même cette action.

Discussion dirigée

C'est une technique pédagogique qui consiste à cadrer la discussion en posant des questions fermées.

Etude de cas

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique Elle a pour objet de mesurer le niveau de connaissance des participants face à une nouvelle situation donnée, afin de procurer au formateur une base de travail pour lancer l'acquisition des savoirs.

Evaluation de la formation

Action d'apprécier à l'aide de critères définis préalablement, l'atteinte des objectifs pédagogiques et de formation d'une action de formation. Cette évaluation peut être faite à des temps différents, par des acteurs différents : stagiaire, formateur, autorité d'emploi...

Evaluation formative

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique, et par conséquent le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général.

Exposé interactif

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Il a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leur faciliter la compréhension.

Formateur

Personne exerçant une activité reconnue de formation qui comporte une part de face à face pédagogique et une part de préparation, de recherche et de formation personnelle au service du transfert des savoirs et du savoir-être.

Lot de premiers secours

Matériels permettant la simulation de blessures, hémorragies... et de réaliser la mise en place d'activité d'application (téléphone, valise de maquillage...).

Mise en situation

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident décrite.

Mise en situation interactive

C'est une technique pédagogique qui constitue une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de leurs faciliter la compréhension dans le cadre d'une situation d'accident décrite.

Méthode pédagogique

Ensemble de démarches formalisées et appliquées, selon les principes définis pour que le formé acquière un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques. Ce sont des principes qui orientent les modalités d'accès aux savoirs : pédagogie active....

Moyen pédagogique

Tout procédé, matériel ou immatériel, utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : lecture de référentiel, étude de cas, cas concret, utilisation de films, transparents, maquillage, mannequins de simulation...

Objectif de formation

Compétence(s) à acquérir, à améliorer ou à entretenir, exprimée(s) initialement par les commanditaires et/ou les formés. Il sert à évaluer les effets de la formation.

Objectif général

Enoncé d'intention relativement large. Il décrit la situation qui existera en fin d'action de formation.

Organisation de la formation

Agencement des différentes actions de formations du point de vue matériel et pédagogique.

Organisme de formation

Organisme de formation agréé par le ministre chargé de la sécurité civile pour dispenser les formations de sécurité civile.

Outils pédagogiques

Moyens, aides formalisées pour augmenter l'efficacité technique pédagogique.

Pédagogie active

Méthode d'enseignement consistant à faire acquérir au formé des connaissances, des capacités, à son initiative et par son activité propre.

La situation pédagogique suggère au formé des questions dont le traitement lui apportera une expérience et un acquis supplémentaires.

La pédagogie active prend appui sur la motivation du formé et provoque son désir d'action et d'activité.

Pré requis

Acquis préliminaires, nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée.

Public

Qualité et nombre des participants (minimum et maximum)

Responsable de formation

Chez le dispensateur de formation, personne chargée de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'action de formation.

Savoir

Ensemble des connaissances théoriques et pratiques

Savoir-être

Terme communément employé pour définir un savoir-faire relationnel, c'est à dire des comportements et attitudes attendus dans une situation donnée

Savoir-faire

Mise en œuvre d'un savoir, de techniques et d'une habilité pratique maîtrisée dans une réalisation spécifique

Séquence pédagogique

Unité pédagogique élémentaire constitutive d'une partie et permettant d'atteindre un des objectifs fixés par le programme. Elle correspond à toutes les activités et tous les moyens pédagogiques qui se déroulent dans le cadre d'un objectif spécifique.

Simulation

C'est une technique pédagogique qui peut constituer une des phases d'une séquence pédagogique. Elle a pour objet de permettre aux participants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation pédagogique simulée.

Support pédagogique

Moyen matériel utilisé dans le cadre d'une méthode pédagogique : transparents, référentiel national, tableau blanc, rétroprojecteur, mannequins de simulation...

Techniques miroir

C'est une méthode pédagogique qui consiste à démontrer et expliquer une technique face aux candidats qui exécute simultanément les gestes.

Techniques pédagogiques

Procédés, démarches à suivre selon un certain ordre qui permettent de mettre en œuvre les méthodes pédagogiques. Exemples : Etude de cas, démonstration pratique.

La technique pédagogique répond à une activité pédagogique.

CHAPITRE 1

ORGANISATION DE LA FORMATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur Prévention & Secours Civique »

Organismes de formation.

Seuls les organismes de formation disposant d'une habilitation ou d'un agrément, délivré par le ministre chargé de la sécurité civile, pour la formation à une unité d'enseignement de pédagogie appliquée à un emploi peuvent être autorisés à délivrer la formation à la présente unité d'enseignement.

La Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins (**FFESSM**) est agréée par le ministère chargé de la défense et de la sécurité civile, ainsi que les Comités départementaux (**CoDep**) affiliés à la FFESSM ayant un agrément préfectoral. A ce titre, la **FFESSM** et les **CoDep** sont autorisés à dispenser l'unité d'enseignement «PAE FPSC».

1. L'autorité d'emploi

La FFESSM (autorité d'emploi) répond aux dispositions de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours.

LA FFESSM, et par délégation, les comités départementaux affiliés et agréés pour les formations de Secourisme qui assure l'organisation d'une action de « Formation de Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Prévention et Secours Civiques », ont pour responsabilité de :

- S'assurer des qualifications des formateurs (à jour de leur formation continue conformément aux textes en vigueur).
- Veiller à la bonne gestion et organisation du stage.
- Etablir si nécessaire un règlement intérieur et le diffuser aux stagiaires.
- Etablir si nécessaire une attestation de présence destinée aux stagiaires.
- Entériner l'évaluation de qualification des participants.

2. But de la formation

La qualification à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAE F PSC) », a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires pour assurer la formation à l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques » pour un groupe d'apprenants, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification et en utilisant des ressources pédagogiques personnelles et externes.

3. Durée de formation :

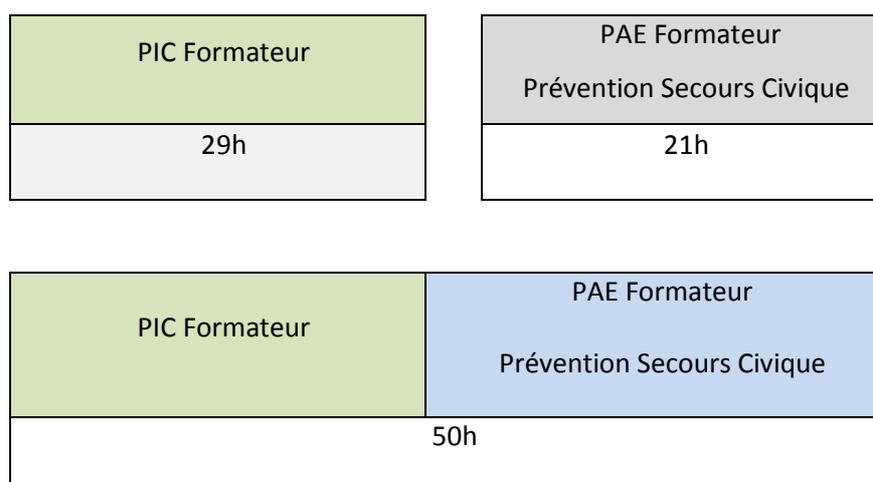
La durée minimale de formation est fixée à 50 heures (incluant la formation PIC F de 29h, qui cependant pourra être ramenée à 20h; diminuant d'autant le temps total de formation). Cette durée comprend le temps nécessaire à l'acquisition des compétences de Pédagogie Initiale Commune de Formateur (PICF) ainsi que les compétences de formateur PSC.

Cette unité d'enseignement peut faire appel à des outils de formation ouverte accessible à distance permettant de minorer la durée de formation présentielle. Toutefois, l'usage de ces outils est limité aux séquences d'apports de connaissances.

4. Organisation de la formation

Elle s'articule à partir d'un référentiel interne de formation et de certification qui définit les contenus et conditions de déroulement de la formation. La formation de l'UE « PAE F PSC » peut être organisée concomitamment à une formation PIC F.

Différents scénarios sont envisageables :



5. Qualification des formateurs :

L'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAE F PSC) est dispensée par une équipe pédagogique dont la composition est arrêtée par l'autorité d'emploi assurant la formation. Cette équipe pédagogique est composée de formateurs, dont l'un est désigné comme responsable pédagogique.

Chaque membre de l'équipe pédagogique doit satisfaire aux conditions suivantes :

- être détenteur du certificat de compétences « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de formateurs »

- être détenteur du certificat de compétences « Formateur aux premiers secours » (PAE F PS) ou du certificat de compétences de « Formateur en prévention et secours civiques » (PAE F PSC) ;
- satisfaire aux dispositions de formation continue en vigueur.

Le responsable pédagogique doit de surcroît être détenteur du certificat de compétences « Conception et encadrement de formation » (CEAF).

Rôle du responsable pédagogique

Le responsable pédagogique outre sa fonction de formateur est chargé :

- ✓ De la réglementation
 - De s'assurer du respect de la mise en œuvre du référentiel interne de formation et de certification
- ✓ De la gestion
 - De coordonner l'équipe pédagogique
 - De respecter les procédures administratives mises en place par la FFESSM et le CoDep affilié.
 - De la logistique de la formation
- ✓ De l'administration
 - De s'assurer de la présence des participants (feuille d'émargement)
- ✓ De l'évaluation
 - D'organiser le contrôle des acquis des formés.
- ✓ D'aviser l'autorité d'emploi en cas de problèmes graves pendant la formation

6. Encadrement de la formation :

Le nombre d'apprenants par session de formation est compris entre 6 et 24 inclus. Le taux d'encadrement pour l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAE F PSC) est proportionnel au nombre d'apprenants. En tout état de cause, il ne peut être inférieur aux minima figurant dans le tableau ci-dessous, pour les phases d'enseignement présentiel :

Nombre d'apprenants		1 à 8	9 à 14	15 à 21
Equipe pédagogique	Responsable pédagogique	1		
	Formateur(s)	1	2	3

7. Condition d'admission en formation :

L'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAE F PSC) est ouverte à toute personne majeure, détenant un certificat de compétences « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé et datant de moins de trois ans à la date d'entrée en formation.

8. Prérequis et tutorat :

En marge des conditions d'admission aucun prés-requis n'est demandé. Toutefois une grande motivation ainsi qu'une très bonne connaissance des

fiches de procédures, technique et matériel des recommandations de Prévention et Secours Civique sont indispensables à l'unité d'enseignement à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques.

Le suivi de l'intégralité d'une formation initiale "PSC1" réalisé par un "tuteur" a un caractère obligatoire. Ce tutorat permet au futur apprenant de prendre pleinement conscience de son rôle et d'être sensibiliser à la pédagogie de l'unité d'enseignement de prévention et secours civiques.

CHAPITRE 2

OBJECTIFS DE LA FORMATION **« Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur Prévention & Secours Civique »**

Méthode et techniques pédagogiques :

La formation à la « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques » (PAE F PSC) permet à l'apprenant de contextualiser ses compétences dans le domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

Elle utilise une méthode pédagogique active par objectif et des techniques pédagogiques traditionnelles et modernes. Les exercices d'application occupent l'essentiel du temps de formation en présentiel.

L'atteinte des objectifs de « savoir » est nécessaire pour atteindre les objectifs de « savoir-faire » et de « savoir être ». Les techniques pédagogiques utilisées permettent d'atteindre les objectifs de savoir.

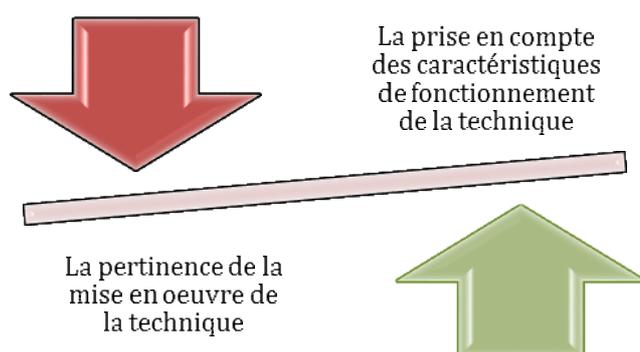
Le formateur doit s'assurer de l'acquisition de ces connaissances par le groupe de participants, éventuellement par des tests écrits, mais le résultat de ces tests ne doit en aucun cas servir à l'évaluation continue des participants.

Enjeux pédagogiques

La technique pédagogique répond à une activité pédagogique.

La technique pédagogique est directement liée à l'activité de l'apprenant, à sa motivation, à la connaissance des objectifs, à la maîtrise des prérequis et aussi à la faculté de transfère de connaissance (feed-back).

Chaque technique pédagogique dépend du contenu de la formation. Chaque technique impose au formateur des conditions et des contraintes. Une technique pédagogique s'articule autour des 2 axes à équilibrer :



Ainsi donc, une technique pédagogique est une action raisonnée qui est la résultante d'une réflexion mais également d'un choix.

Objectif général

L'Unité d'Enseignement de la « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAE F PSC), a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, acquises ou en cours d'acquisition au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

1. Objectifs Général de la formation

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi, et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement « Pédagogie Initiale et Commune de Formateur » telles que définies dans l'arrêté du 08/08/2012 susvisé, de dispenser l'enseignement relatif à la prévention des risques et à l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours.

2. Objectifs intermédiaires

L'apprenant devra être capable :

1- D'évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir avec les apprenants, en utilisant un support pédagogique et en favorisant leur expression, pour établir les liens avec les savoirs antérieurs et adapter les activités suivantes.

2- D'apporter des connaissances structurées :

En utilisant un support pédagogique et en respectant les règles de communication, pour faciliter la compréhension des apprenants et la construction des savoirs.

En explorant les savoirs antérieurs, éventuellement à l'aide d'un support pédagogique, pour permettre d'établir les liens avec les acquis et faciliter la compréhension des apprenants.

En démontrant ou en dirigeant, en expliquant, en justifiant et en vérifiant la compréhension des apprenants, pour leur faire acquérir des techniques, des procédures et l'usage de matériel.

3- D'organiser l'apprentissage des apprenants, en constituant des groupes, en contrôlant et en corrigeant si nécessaire les techniques et les procédures pour permettre leur acquisition ou leur approfondissement.

4- De placer les apprenants dans une situation proche de la réalité, en mettant en œuvre une simulation et en utilisant une évaluation formative, pour permettre à l'apprenant de mettre en œuvre les techniques apprises et de s'approprier les procédures

5- De placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe en l'organisant et en donnant les consignes nécessaires pour faciliter le partage et le transfert des connaissances

6- De suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'évolution des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel.

7- D'évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et d'outils pertinents, pour lui permettre de se situer dans la formation pour mesurer le niveau d'atteinte de l'objectif ou pour décider de sa certification.

8- De s'autoévaluer dans son rôle de formateur, en portant un regard critique sur ses actions, pour maintenir et développer ses compétences.

9- D'établir une communication dans le cadre de la formation, en agissant sur les différents éléments de la communication, pour créer une relation pédagogique avec les apprenants et favoriser leur apprentissage

10- D'adapter sa posture en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations

11- De gérer la mise en place d'une formation, en respectant le cadre juridique, les procédures particulières à l'autorité d'emploi, les contraintes logistiques et les aspects administratifs, pour répondre aux besoins

12- De positionner le groupe en situation d'apprentissage, en prenant en compte lesdites conditions pour faciliter l'acquisition des savoirs.

13- De gérer les comportements et les attitudes au sein du groupe, en utilisant les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits, pour favoriser et faciliter la production et l'apprentissage.

14- D'utiliser les différents outils de communication et de créer des supports pédagogiques adaptés, en respectant les règles d'utilisation des outils, des critères pertinents de création et d'utilisation de ces supports et les principes généraux de la communication, pour renforcer le message pédagogique et faciliter la compréhension et l'acquisition des savoir

3. Objectifs spécifiques :

L'ensemble des objectifs spécifiques du PICF seront repris dans leur intégralité à l'exception des objectifs intermédiaires suivants, qui seront détaillés spécifiquement pour l'unité d'Enseignement de la « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » (PAE F PSC).

6- De suivre un référentiel interne de formation et d'adapter si nécessaire les activités, en prenant en compte l'évolution de son groupe, afin de faciliter l'évolution des connaissances, des procédures et des techniques par l'apprenant pour lui permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs du référentiel.

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir faire	Critères d'évaluation
6-1 Utiliser et suivre un référentiel interne de formation	Indiquer les avantages d'une pédagogie par objectif. Définir les termes suivants : - Guide technique PSC, - Guide pédagogique PSC, - cas concret, - critères d'évaluation, - déroulement d'une séquence pédagogique. - Identifier les différentes parties d'un scénario pédagogique.	Liste et justifie les avantages d'une pédagogie par objectif utilisée au cours de la formation. Donne des définitions conformes. Repère au minimum les éléments suivants : - les parties et les durées indicatives - les objectifs - les techniques pédagogiques - les méthodes pédagogiques	Animer une séquence de formation d'un objectif spécifique en utilisant le scénario pédagogique du Guide pédagogique défini par la FFESSM.	Respecte une pédagogie par objectif telle qu'elle est définie dans le Guide pédagogique défini par la FFESSM.

10- D'adapter sa posture en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies par son autorité d'emploi, pour respecter et adapter la conduite de ses formations

Compétences	Savoir	Critères d'évaluation	Savoir faire	Critères d'évaluation
Déclarer ou s'assurer de la déclaration de la formation conformément aux directives de l'organisme ou de l'association. Assurer les tâches administratives d'une formation de l'UE « PSC 1 »	Indiquer les modalités d'ouverture et de clôture d'une formation de l'UE « PSC 1 ». Indiquer les principales tâches administratives à réaliser en cours de formation. Indiquer les modalités de délivrance de l'unité d'enseignement PSC 1.	Conforme aux données de l'association ou de l'organisme d'appartenance du formateur. La fiche de présence, la fiche de suivi, le procès-verbal, le certificat de compétences «PSC 1». Conforme au Guide Pédagogique de la FFESSM	S'assurer de la présence des participants en faisant remplir une fiche de présence. Renseigner la fiche de suivi avec le participant. Remplir le procès-verbal et s'assurer de délivrer les certificats de compétences « PSC 1 ».	La fiche de suivi est remplie, complète, exacte et lisible. Le procès-verbal est complet, exacte et lisible.

4. Disposition commune à toutes les formations.

La formation de FORMATEUR est organisée en plusieurs parties, comportant une ou plusieurs séquences pédagogiques.

Ces actions de formation présentent trois caractéristiques ressortissant d'une

pédagogie moderne. En d'autre terme, la formation proposée est modulaire, progressive et intégrée :

- ◆ **Modulaire**, car la pédagogie dispensée repose sur des parties cohérentes, correspondant à des situations d'enseignement spécifiques ;
- ◆ **Progressive**, parce que la validation du cycle complet de formation nécessite l'acquisition successive des différentes parties ;
- ◆ **Intégrée**, car cet enseignement réalise une interpénétration des savoirs théoriques et pratiques et vise à assurer un comportement efficace face à un enseignement.

5. Le participant.

L'exigence de compétences que requiert l'activité de candidat « pédagogie à l'emploi de formateur PSC » induit que le participant à une des formations permettant d'acquérir cette qualité de formateur, doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte, une implication totale et une participation active à la formation. Il devra en outre s'intégrer dans une démarche de réflexion et de production en groupe dans le but de s'intégrer plus tard au sein d'une équipe pédagogique. Il en va de sa responsabilité.

Dans le même esprit, à partir du moment où un acteur de sécurité civile obtient la qualification de « pédagogie à l'emploi de formateur PSC », il lui appartient : de participer activement aux actions et réunions de l'équipe pédagogique, de participer et d'animer des formations initiales voire continues, de maintenir son niveau de compétences en poursuivant une auto formation par la lecture régulière des fiches de procédures et des fiches techniques ou tout autre support. En effet, la formation reçue se doit être entretenue.

6. L'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique doit avoir une parfaite maîtrise des connaissances, des techniques, des procédures et des conduites à tenir qu'exige l'activité de formateur de formateur de sécurité civile. En d'autre terme, elle doit maîtriser parfaitement et appliquer les recommandations détaillées dans les référentiels internes de formation et de certification de la FFESSM. Chaque formateur doit mettre en œuvre toutes ses qualités personnelles, pédagogiques et techniques au service de l'apprentissage pédagogique des participants.

Par ailleurs, l'équipe pédagogique doit s'assurer continuellement, c'est à dire au fur et à mesure du déroulement des séquences pédagogiques, du niveau d'atteinte des acquis de chaque participant.

7. L'archivage.

Il existe en France des règles communes et précises d'archivage et de conservation de documents.

Les archives publiques sont les documents qui procèdent de l'activité des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public, telles les actions de formation de sécurité civile dispensées par les organismes de formations agréés par le ministère chargé de la sécurité civile.

FFESSM.

Sont considérés comme documents administratifs, au sens du présent référentiel, tous dossiers, comptes rendus, procès-verbaux, fiches d'évaluation qui comportent une interprétation du droit positif ou une description des procédures administratives, avis, prévisions et décisions, qui émanent des organismes de formation agréés pour les formations aux gestes élémentaires de secours. Ces documents peuvent revêtir la forme d'écrits, d'enregistrements sonores ou visuels, de documents existants sur support informatique ou pouvant être obtenus par un traitement automatisé d'usage courant.

Le dossier administratif qui, comprenant les fiches individuelles de suivi ainsi que la liste des stagiaires validés comme «formateurs », sont soumis aux règles communes d'archivage et de conservation par les **CoDep** affiliés à la **FFESSM** ayant dispensée la formation.

Pour toutes formations PAE Formateur PSC la méthode d'archivage est la suivantes :

	Feuille d'émargement	Durée	Fiche individuelle	Durée	Dossier de suivi	Durée	Evaluation de la formation	Durée	Procès-verbal de la formation	Durée
CoDep	X	1ans	X	5 ans	X	5 ans	X	5 ans	X	30 ans
FFESSM									X	30 ans

8. Le matériel pédagogique.

Pour une formation préparant à l'unité d'enseignement « **PAE Formateur PSC** » qui est contextualisé dans un domaine particulier, il convient que les différents acteurs de la formation (formateurs, stagiaires...) disposent des matériels pédagogiques, techniques et logistiques nécessaires au bon déroulement de la formation (annexe 5).

CHAPITRE 3

REFERENTIEL INTERNE DE CERTIFICATION A LA PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES

1. Principe et généralité.

L'évaluation est un temps essentiel de la formation. Cependant, il demeure capital de s'interroger en permanence sur les enjeux de l'évaluation :

- Pourquoi évaluer ?
- Pour qui évaluer ?
- Comment évaluer ?
- Qui évaluer ?
- Evaluer quoi ?
- Quand évaluer ?

L'objet de cette partie vise les systèmes d'évaluation et les conditions d'application à mettre en œuvre par les acteurs de la formation « PAE FPSC ». L'évaluation est présente à tous les moments du déroulement d'un processus de formation. Pour ce faire, elle est centrée, par les formateurs titulaires de l'unité d'enseignement « Formateur de Formateurs », vers les apprenants en lien avec les objectifs de formation assignés à la formation « PAE FPSC ».

Dans le cadre de la nomenclature nationale des formations des citoyens acteurs de sécurité civile, et notamment dans la filière « Opérations de sécurité civile », il convient de réaliser les évaluations des formateurs, en gardant à l'idée l'importance, l'efficacité et l'innocuité des gestes et des comportements qui conduisent le « sauveteur » à intervenir.

Cette notion est fondamentale.

Le présent Référentiel Interne de Certification (R.I.C) fixe l'évaluation des unités d'enseignement «PAE FPSC». A ce titre, l'évaluation est normée et devient un outil d'aide à la décision qui doit permettre de certifier si un individu a les compétences nécessaires à la transmission de « savoirs » et « savoirs faire ».

L'évaluation de certification est le concept permettant à l'organisme de formation, agréé par le ministère chargé de la sécurité civile, de présenter le dossier de chaque candidat au jury réuni sous l'autorité de la préfecture qui délivrera aux participants déclarés « **APTE** », un certificat de compétences de « Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques ».

L'évaluation de certification engage ceux qui attestent du degré de réussite ou de performance de l'évalué.

2. Rôles et responsabilités

Le participant

L'évaluation des participants, au cours de la formation « PAE FPSC », est réalisée par les formateurs et les participants.

Elle a pour but de suivre et de faciliter l'acquisition des techniques et des conduites à tenir par les participants. Dans ce but, il est important que chaque participant joue un rôle primordial sur sa propre évaluation et, parfois, sur celle des autres stagiaires, facilitant la progression pédagogique et l'apprentissage. Leur responsabilité d'auto évaluant se caractérise essentiellement en évaluation formative.

L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique formatrice, et qui évalue, a un rôle déterminant et une responsabilité prépondérante dans la mise en place du processus d'évaluation de l'unité d'enseignement «PAE FPSC». En effet, c'est elle qui assure la majorité de l'évaluation.

Il convient de différencier la responsabilité de chaque formateur dans l'équipe pédagogique. Il est bien entendu que l'évaluation demeure un travail d'équipe, de part le fait, notamment, d'une concertation entre les formateurs, cependant c'est bien un seul formateur qui engage sa responsabilité lorsqu'il évalue un ou plusieurs participants et qui par voie de conséquence appose son appréciation et son visa sur les fiches d'évaluation.

En fin de formation, c'est l'équipe pédagogique qui indique, si les participants ont acquis les capacités pour se voir attribuer l'unité d'enseignement «PAE FPSC». Elle peut se faire aider dans cette tâche par un médecin, dans les conditions énoncées ci-dessous.

Le médecin

Un médecin, s'il le souhaite et s'il est présent physiquement à la formation, peut assurer un contrôle des connaissances techniques et des procédures d'un participant, en lien avec les formateurs. Dans ce cadre, sa présence est précisée sur la fiche individuelle d'évaluation et il doit viser cette même fiche. Il va de soi que le médecin appartient à l'organisme de formation, qui dispense la formation concernée.

L'autorité d'emploi

Au vu de l'agrément de formation qui lui a été attribué (Actions de formation de sécurité civile), la **FFESSM** certifie une qualification à un participant en le nommant à sa fonction (après certification du Jury, et/ou de validation de la formation continue).

3. Concept global de l'évaluation à la PAE F PSC.

Pour progresser, l'apprenant doit être informé de façon permanente, par l'équipe pédagogique des résultats de son travail. En ce sens, l'évaluation est, en outre, une méthode qui permet de comparer une situation de départ à une situation d'arrivée.

Selon, l'état d'avancement du groupe, du temps de la formation, des objectifs à atteindre et des techniques pédagogiques à mettre en œuvre, le formateur utilise un ou plusieurs types d'évaluation déclinés ci-après.

Dans ce référentiel, le processus d'évaluation est normé sur la base de différentes méthodes qui nécessitent une construction, une élaboration et une validation en plusieurs étapes :

- Evaluation formative
- Evaluation sommative
- Evaluation de la formation

Dans ce cadre-là, les acteurs de formations concernés doivent appliquer ces différents procédés, pour la mise en œuvre d'une action de formation, tels que définis dans les chapitres suivants.

L'évaluation certificative dans le cadre de l'unité d'enseignement «PAE F PSC» est effectuée par un jury Préfectoral.

4. L'évaluation formative.

Généralités

L'évaluation formative a pour objet d'informer l'apprenant, puis le formateur, du degré d'atteinte des objectifs fixés. En d'autres termes, elle permet de vérifier, à

l'occasion d'exercices d'application, l'atteinte de l'objectif spécifique et, par conséquent, le degré de progression du stagiaire vers l'objectif général. Elle a donc une fonction de régulation pédagogique, en ce sens où elle permet au participant et au formateur de faire le point pendant l'action d'apprentissage pédagogique.

Une évaluation formative bien conçue (par le formateur) permet à l'apprenant de prendre conscience de ses difficultés, de ses erreurs, de ses hésitations, de ses dépassements, de ses progrès et de ses réussites.

L'évaluation formative se retrouve dans toutes les étapes d'apprentissage lors du déroulement de la formation. Il est recommandé aux formateurs d'en user à titre de régulation. Elle réalise un « fil conducteur » puisqu'elle est réalisée de façon permanente.

Conditions d'applications

L'évaluation formative dans le cadre de l'unité d'enseignement «PAE FPSC» peut revêtir différentes formes du fait qu'elle s'inscrit dans une formation à pédagogie active:

- Le raisonnement à haute voix de l'apprenant est une des techniques qui permet de s'assurer de la réelle compréhension et élimine la réussite par mimétisme. La capacité d'une personne à expliquer et justifier ce qu'elle vient de faire permet de développer ses capacités d'autoévaluation et de prise de conscience de l'erreur. Pour le formateur, cela permet de repérer la logique de raisonnement, de repérer la cause de l'erreur, d'y remédier et de s'assurer que la connaissance est stabilisée.
- Egalement, le formateur peut apprécier une incompréhension ou une sensation d'acquiescement de la part de l'apprenant. Tout est mesurable : un comportement, une gestuelle, une question, un regard, un sourire, un pas en avant ou en arrière, des sueurs... Il est possible de rencontrer ces signes dès le début du stage et ceux jusqu'au final de la formation.
- Le dialogue entre le formateur et le participant est une technique fondamentale. Elle est mise en œuvre à travers la technique de communication d'interactivité. Le formateur conduit l'apprenant à avoir ses propres repères, fait analyser les difficultés rencontrées, donne des axes d'effort à accomplir... Le questionnement doit être court et ciblé mais ne doit pas devenir un interrogatoire sur la totalité de la prestation dans les détails.
- La mise en situation est essentielle à la mémorisation. Un participant capable de réaliser une action, en expliquant l'objectif, et les points clefs de son action, a toutes les chances de se l'approprier et de la mettre en œuvre dans la réalité. A travers cette technique pédagogique, le formateur, mais aussi le participant, peuvent identifier l'erreur, en rechercher la cause et y remédier. Au contraire, ils peuvent développer la suite des séquences pédagogiques, car ils ont la certitude de l'acquisition du socle des savoirs propre à l'objectif spécifique dédié à la pratique du geste enseigné.

L'évaluation formative se fait en temps réel et implique une correction qui relève de la compétence technique (savoir-faire ou savoir agir) et/ou de l'attitude et du comportement (savoir-être) et/ou d'un apport de connaissance (savoir). Quelle que soit sa forme ou sa mise en œuvre, l'évaluation formative doit rester un outil de facilitation, aussi bien pour l'apprenant que pour le formateur. C'est une aide à l'apprentissage, permanente et progressive qui doit faire évoluer le futur intervenant formateur, en le renseignant régulièrement sur son niveau de progression.

Outils d'évaluation

La réalisation d'une évaluation formative par un formateur détenteur de l'unité d'enseignement « Formateur de Formateurs » est personnelle et relève de ces qualités de formateur, d'animateur, de facilitateur, de régulateur... qui en font une aide à l'apprentissage pour le participant. Si le formateur le juge nécessaire, il peut développer des outils d'évaluation ayant un caractère qualitatif, en utilisant des critères adaptés, pertinents et spécifiques à chaque étape de progression pédagogique.

En tout état de cause, il incombe à l'équipe pédagogique d'utiliser fréquemment, voir continuellement, l'évaluation formative sous toutes ses formes, lors de l'enseignement d'une formation «PAE F PSC».

Détermination des grilles d'évaluation en fonction des objectifs spécifiques à atteindre ;

Afin de permettre aux formateurs de mesurer en temps réel l'écart entre le niveau des participants et l'objectif à atteindre, l'Equipe Pédagogique Nationale de la FFESSM a élaboré des grilles individuelles d'évaluation. Chaque item de l'évaluation permet d'évaluer un des objectifs spécifiques à atteindre, en fonction de la phase pédagogique (découverte, apprentissage, application)

Objectifs spécifiques	Critères figurants sur les grilles individuelles d'évaluation
11.1	Agence l'espace de formation
11.2	Accueille les participants
11.3	Assure le lancement de l'action de formation
1	Anime une étude de cas
2.2	Anime une activité de découverte
2.3	Réalise une démonstration pratique ou dirigée
2.4	Réalise une démonstration avec matériel
3.1	Anime un atelier d'apprentissage
5.1	Anime une situation de travail en groupe
4.1	Anime un cas concret
4.2	Evalue l'apprenant à la fin du cas concret
14.1	Utilise des outils de communication
2.1	Utilise un support pédagogique
14.2	Crée un support pédagogique
9.1	Communique en respectant les règles de la communication
12	Respecte les règles d'apprentissage chez l'adulte
7.1	Maîtrise le concept de l'évaluation
13.1	Gère les comportements et les attitudes au sein du groupe
13.2	Utilise les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits
6.1	Utilise et respecte le référentiel interne de certification
10	Maîtrise le contexte juridique et les règles de l'autorité d'emploi
11	S'autoévalue

5. L'évaluation sommative.

Généralités

L'évaluation sommative a pour objet de sanctionner (positivement ou négativement) une activité d'apprentissage, afin de comptabiliser ce résultat en vue d'un classement, d'une sélection ou d'une certification. Elle permet de mesurer les niveaux d'acquisition de l'apprenant, au cours du cycle de formation. Elle est ponctuelle et s'effectue à des moments bien déterminés dans le déroulement des séquences pédagogiques. Elle peut représenter aussi un

processus cumulatif appelé **contrôle continu**. A travers ce système de contrôle continu, l'évaluation sommative permet de certifier une ou des compétences en vue d'attribuer un diplôme.

Ce système est théoriquement conçu pour favoriser un travail soutenu et régulier, en laissant à l'apprenant la possibilité d'échouer à un moment d'évaluation et de le repasser ultérieurement, sans que le premier échec ait des conséquences significatives et négatives. C'est le droit à l'erreur offert au participant.

Conditions d'applications

Dans le cadre de l'unité d'enseignement « PAE F PSC », l'évaluation sommative intervient dans la période normée de deux techniques pédagogiques distinctes : l'apprentissage et la mise en situation. Néanmoins, elle est fondée sur la base du contrôle continu.

Avec le contrôle continu, les risques de se tromper pour le formateur sont moins élevés qu'en évaluant un participant une seule fois. Ainsi, l'évaluation sommative est pratiquée par le formateur lui-même, tout au long de la formation «PAE F PSC» (et non en fin de formation). Il doit certifier que l'apprenant atteint l'objectif spécifique.

Outils d'évaluation

Les Grilles d'évaluation individuelle (annexe 1)

L'évaluation des savoirs théoriques et pratiques des apprenants est réalisée au cours de mises en situation.

La grille d'évaluation des mises en situation est renseignée par le formateur avec le participant.

Les items figurant sur ces grilles permettent de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs spécifiques. Pour chaque item, le formateur indiquera :

A : l'Objectif est atteint (compris, assimilé et maîtrisé)

B : l'Objectif est presque atteint (compris et assimilé, mais pas maîtrisé)

C : l'Objectif est en voie d'atteinte (compris, mais non assimilé ni maîtrisé)

D : l'Objectif n'est pas atteint (non compris et non maîtrisé)

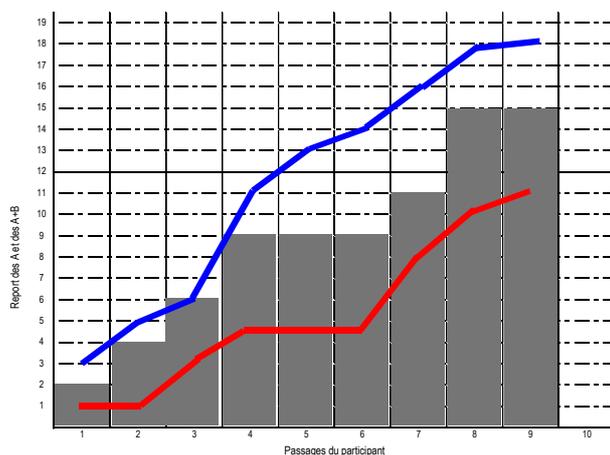
NOM - Prénom :	Date :
THEME :	Passage :
Technique choisie :	Formateur
	:

Grille d'Evaluation : Objectif spécifique

	A	B	C	D				
Obj spécifique					A	B	C	D
Critères								
Critères								
Obj spécifique					A	B	C	D
Critères								
Critères								
Critères								
Critères								

Extrait d'une grille d'évaluation.

L'Equipe Pédagogique Nationale met à disposition des équipes pédagogiques de formation l'ensemble des grilles d'évaluation permettant de mesurer l'atteinte des objectifs « PICF » et « PAE F PSC »



Total des A : courbe en
rouge
Total des A+B : courbe en
bleue

L'avis de l'équipe pédagogique

Généralité

A la fin de la formation, à la suite du contrôle continu, l'équipe pédagogique doit faire le point sur les acquis de l'apprenant, afin d'émettre un avis quant à l'obtention de l'UE « PAE F PSC ».

Cette phase est réalisée en « dehors » du stage, c'est à dire qu'elle ne répond pas à une logique d'apprentissage. Elle doit donc se dérouler dans un temps différencié de celui de l'apprentissage proprement dit.

Conditions d'applications

L'avis de l'équipe pédagogique intervient à l'issue de la formation et se caractérise par un processus de compilation des différentes données relatives aux évaluations, formative et sommative, accumulées durant le stage et propre à chaque participant. C'est la conclusion du **contrôle continu**.

Il a une visée globale de sanction et s'exprime par les mentions «AVIS FAVORABLE» ou «AVIS DEFAVORABLE».

Elle s'effectue par l'équipe pédagogique ayant assuré la formation, avec les outils d'évaluation définis ci-dessous.

Outils d'évaluation

A l'issue des résultats de l'évaluation des aptitudes d'étapes, l'équipe pédagogique qui doit émettre un avis renseigne le tableau de synthèse du niveau d'atteinte des objectifs (page 4 du dossier individuel).

Synthèse du niveau d'atteinte des objectifs

		A	B	C	D
11.1	Agence l'espace de formation				
11.2	Accueille les participants				
11.3	Assure le lancement de l'action de formation				
1	Anime une étude de cas				
2.2	Anime une activité de découverte				
2.3	Réalise une démonstration pratique ou dirigée				
2.4	Réalise une démonstration avec matériel				
3.1	Anime un atelier d'apprentissage				
5.1	Anime une situation de travail en groupe				
4.1	Anime un cas concret				
4.2	Evalue l'apprenant à la fin du cas concret				
14.1	Utilise des outils de communication				
2.1	Utilise un support pédagogique				
14.2	Crée un support pédagogique				
9.1	Communique en respectant les règles de la communication				
12	Respecte les règles d'apprentissage chez l'adulte				
7.1	Maitrise le concept de l'évaluation				
13.1	Gere les comportements et les attitudes au sein du groupe				
13.2	Utilise les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits				
6.1	Utilise et respecte le référentiel interne de formation				
10	Maîtrise le contexte juridique et les règles de l'autorité d'emploi				
11	S'autoévalue				

Ensuite, l'équipe pédagogique renseigne le résultat, au verso du dossier individuel de suivi, dans la rubrique « AVIS » en rayant la mention « **FAVORABLE** » ou « **DEFAVORABLE** ».

Remarque : Les objectifs 6.1 et 10 sont validés lors d'un entretien individuel.

ATTENTION:

AVIS DEFAVORABLE, dans les cas suivants :

- Obtention d'un « D » dans au moins un objectif
- OU Obtention d'un « C » pour les objectifs : 1 / 2-2 / 2-3 / 2-4 / 3-1 / 4-1 / 4-2 / 5-1
- OU Obtention d'un « B » ou « C » pour les objectifs : 6-1 / 10
- OU Total des A+B inférieur à 18

AVIS FAVORABLE, dans les cas suivants :

- Obtention d'aucun « D »
- ET Obtention d'aucun « C » pour les objectifs : 1 / 2-2 / 2-3 / 2-4 / 3-1 / 4-1 / 4-2 / 5-1
- ET Obtention d'aucun « B » ou « C » pour les objectifs : 6-1 / 10
- ET Total des A+B supérieur ou égal à 18

AVIS (rayer la mention inutile) : FAVORABLE – DEFAVORABLE

Remarques de l'équipe de formation (obligatoire en cas d'avis DEFAVORABLE) :

.....

.....

.....

La certification

L'acquisition des compétences relatives à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » est sanctionnée par la délivrance du certificat de compétences de « formateur en prévention et secours civiques » selon les modalités définies au sein de la présente annexe.3

Composition du jury

Le préfet fixe la date et le lieu de convocation du jury. Il en arrête la composition conformément aux dispositions de l'article 5 du décret 92-514 modifié susvisé.

Dans le cadre de la certification relative à la présente unité d'enseignement :

- les membres du jury, titulaires du brevet national d'instructeur de secourisme, doivent détenir le certificat de compétences de « formateur de formateurs » ainsi que le certificat de compétences de « formateur aux premiers secours » ou de « formateur en prévention et secours civiques » et satisfaire aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 susvisé ;
- la qualification dans le domaine de la pédagogie du secourisme est reconnue par la détention du certificat de compétence de « formateur en prévention et secours civiques » ou « formateur aux premiers secours » et la satisfaction aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000 susvisé.

Composition des dossiers

Les dossiers sont présentés au jury par l'organisme ayant assuré la formation. Ils comprennent une copie du référentiel interne de certification de l'organisme formateur ainsi que, pour chaque candidat :

- l'ensemble des pièces figurant en partie 6 de l'annexe II du présent référentiel;
- l'attestation de formation relative à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur », délivrée conformément aux dispositions figurant en annexe III de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé
- les différentes pièces relatives aux évaluations, formatives et sommatives, établies durant sa formation à l'unité d'enseignement de « formateur en prévention et secours civiques »
- l'avis de l'équipe pédagogique sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours.

Critères de certification

Lors de l'examen des dossiers, le jury doit procéder à l'évaluation de certification et se prononcer sur l'aptitude ou l'inaptitude du candidat à contextualiser ses compétences de formateur au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours.

Les pièces relatives aux évaluations du candidat doivent permettre au jury de s'assurer :

- de l'atteinte de l'ensemble des compétences exigées en annexe I de l'arrêté du 8 août 2012 susvisé
- de la parfaite maîtrise des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours
- de la conformité du processus d'évaluation du candidat au référentiel interne de certification établi par l'organisme formateur.

Délibérations du jury

Le résultat des délibérations du jury donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal avant publication, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 12 juin 1992 susvisé.

Attribution du certificat de compétence PAE FPSC

Les candidats admis se voient délivrer le certificat de compétences de « formateur en prévention et secours civiques » par la préfecture du département où s'est déroulé l'examen des dossiers, selon un modèle conforme aux préconisations du ministère chargé de la sécurité civile.

ANNEXES:

Annexes 1	Fiches d'évaluation formative de l'UE « PAE FPSC »
Annexe 2	Fiche d'évaluation continue de l'UE « PAE FPSC »
Annexe 3	Fiche Evaluation en vue de la certification du participant
Annexe 4	Fiche d'évaluation de la fin de formation
Annexe 5	Liste matériel
Annexe 6	Conducteur de la formation
Annexe 7	Dossier individuel de suivi

Annexe 1.1. : Activité de découverte.

NOM - Prénom :	Date :
THEME :	Passage :
	Formateur :
	:

Grille d'Evaluation: ACTIVITE de DECOUVERTE

	A	B	C	D					
Préparation					N°Ob	A	B	C	D
Organisation de l'espace de travail					11.1				
Préparation du matériel					11.1				
Lancement de la séquence						A	B	C	D
Accueille et fait le lien avec la séquence précédente					11.2				
Indique l'objectif de la nouvelle séquence					11.3				
Indique le déroulement de la séquence					11.3				
Gère le temps de la séquence					12				
Technique & Pédagogique						A	B	C	D
Guides						A	B	C	D
Respecte les recommandations du guide pédagogique de la structure					6.1				
Anime l'activité de découverte						A	B	C	D
Choix de la technique pertinent et adapté					2.2				
Fait appel aux connaissances des participants					2.2				
Fait analyser la situation					2.2				
Animation d'une étude de cas						A	B	C	D
Fait indiquer (indique) les causes					1				
Fait indiquer (indique) les signes					1				
Fait indiquer (indique) les risques					1				
Fait indiquer (indique) le résultat attendu					1				
Outils pédagogiques / Matériels						A	B	C	D
Choix pertinent du ou des outils					14.1				
Outils correctement utilisé (installation, fonctionnement, rangement)					14.1				
Choix pertinents du ou des supports pédagogiques					2.1				
Support(s) pédagogique(s) maîtrisé(s) et exploité(s).					2.1				
Création pertinente du support (clair, lisible, compréhensible)					14.2				
Support(s) pédagogique(s) créé(s), maîtrisé(s) et exploité(s)					14.2				
Qualités du formateur						A	B	C	D
Gère l'espace et reste visible de tous					9.1				
S'exprime de façon claire, audible et précise					9.1				
Utilise des supports pédagogiques					9.1				
Anime et régule le groupe des participants					13.1				
Favorise l'expression de tous					13.1				
Recadre les participants pour maintenir une ambiance de travail					13.2				
Répond aux questions des participants					13.2				
Capacité à s'évaluer dans son rôle de formateur					11				

Remarques générales / axes de progression :

Annexe1.2 : Démonstration pratique.

NOM - Prénom :	Date :
THEME :	Passage :
	Formateur :
	:

Grille d'Evaluation: ACTIVITE D'APPRENTISSAGE (Démonstration)

	A	B	C	D					
Préparation					N°Ob	A	B	C	D
Organisation de l'espace de travail					11.1				
Préparation du matériel					11.1				
Lancement de la séquence						A	B	C	D
Accueille et fait le lien avec la séquence précédente					11.2				
Indique l'objectif de la nouvelle séquence					11.3				
Indique le déroulement de la séquence					11.3				
Indique le temps de la séquence					11.3				
Technique & Pédagogique						A	B	C	D
Guides						A	B	C	D
Respecte les recommandations du guide pédagogique de la structure					6.1				
Animation de la démonstration pratique ou dirigée.						A	B	C	D
Choix de la technique pertinent et adapté					2.3				
Respecte les recommandations du guide technique					2.3				
Respecte les critères de qualité de la technique pédagogique					2.3				
Animation d'une démonstration avec matériel						A	B	C	D
Choix de la technique adaptée					2.4				
Respecte les critères de qualité de la technique pédagogique					2.4				
Respecte les critères de qualité de la technique pédagogique					2.4				
Outils pédagogiques / Support / Matériels						A	B	C	D
Choix pertinent du ou des outils					14.1				
Outils correctement utilisé (installation, fonctionnement, rangement)					14.1				
Choix pertinents du ou des supports pédagogiques					2.1				
Support(s) pédagogique(s) maîtrisé(s) et exploité(s).					2.1				
Création pertinente du support (clair, lisible, compréhensible)					14.2				
Support(s) pédagogique(s) créé(s), maîtrisé(s) et exploité(s)					14.2				
Qualités du formateur						A	B	C	D
Gère l'espace et reste visible de tous					9.1				
S'exprime de façon claire, audible et précise					9.1				
Utilise des supports pédagogiques					9.1				
Anime et régule le groupe des participants					13.1				
Favorise l'expression de tous					13.1				
Recadre les participants pour maintenir une ambiance de travail					13.2				
Répond aux questions des participants					13.2				
Capacité à s'évaluer dans son rôle de formateur					11				

Remarques générales / axes de progression :

Annexe1.3 : Démonstration pratique.

NOM - Prénom :	Date :
THEME :	Passage :
	Formateur :
	:

Grille d'Evaluation: ACTIVITE D'APPRENTISSAGE (Atelier)

	A	B	C	D					
Préparation					N°Ob	A	B	C	D
Aménagement l'espace de travail / prépare le matériel					12				
Lancement de la séquence						A	B	C	D
Accueille et fait le lien avec la séquence précédente					11.2				
Indique l'objectif de la nouvelle séquence					11.3				
Indique le déroulement et le temps de la séquence					11.3				
Technique & Pédagogique						A	B	C	D
Guides						A	B	C	D
Respecte les recommandations du guide pédagogique de la structure					6.1				
Animation d'un atelier d'apprentissage.						A	B	C	D
Donne des consignes d'organisation claires					3.1				
Surveille le déroulement de l'atelier					3.1				
Repère les erreurs et les fait corriger					3.1				
Favorise l'auto évaluation et l'avis du groupe					7.1				
Utilise le trépied de l'erreur et/ou de la réussite					7.1				
Valide les bons gestes					7.1				
Animation d'une séance de travail de groupe						A	B	C	D
Donne des consignes d'organisation claires					5.1				
Surveille le déroulement de l'atelier					5.1				
S'assure de la participation active de tous					5.1				
Repère les erreurs et les fait corriger					5.1				
Favorise l'auto évaluation et l'avis du groupe					7.1				
Utilise le trépied de l'erreur et/ou de la réussite					7.1				
Valide les bons gestes					7.1				
Outils pédagogiques / Support / Matériels						A	B	C	D
Choix pertinent du ou des outils					14.1				
Outils correctement utilisé (installation, fonctionnement, rangement)					14.1				
Choix pertinents du ou des supports pédagogiques					2.1				
Support(s) pédagogique(s) maîtrisé(s) et exploité(s).					2.1				
Création pertinente du support (clair, lisible, compréhensible)					14.2				
Support(s) pédagogique(s) créé(s), maîtrisé(s) et exploité(s)					14.2				
Qualités du formateur						A	B	C	D
Gère l'espace et reste visible de tous					9.1				
S'exprime de façon claire, audible et précise					9.1				
Utilise des supports pédagogiques					9.1				
Anime et régule le groupe des participants					13.1				
Favorise l'expression de tous					13.1				
Répond aux questions des participants					13.2				
Recadre les participants pour maintenir une ambiance de travail					13.2				
Capacité à s'évaluer dans son rôle de formateur					11				

Remarques générales / axes de progression :

Annexe1.4 : Cas concret.

NOM - Prénom :	Date :
THEME :	Passage :
	Formateur :
	:

Grille d'Evaluation: ACTIVITE D'APPLICATION (Cas concret)

	A	B	C	D					
Préparation					N°Ob	A	B	C	D
Organisation de l'espace de travail / prépare le matériel					11.1				
Lancement de la séquence						A	B	C	D
Accueille et fait le lien avec la séquence précédente					11.2				
Indique l'objectif de la nouvelle séquence					11.3				
Indique le déroulement et le temps de la séquence					11.3				
Technique Pédagogique						A	B	C	D
Guides						A	B	C	D
Respecte les recommandations du guide pédagogique de la structure					6.1				
Animation d'un atelier d'application.						A	B	C	D
Scénario crédible, simple, réaliste et rapide					4.1				
Donne les consignes à tous les participants (secouriste, victime)					4.1				
Met en place une situation ne présentant aucun danger					4.1				
Evaluation de l'atelier d'application						A	B	C	D
Favorise l'auto évaluation et l'avis du groupe					4.2				
Utilise le trépied de l'erreur et/ou de la réussite					4.2				
Fait refaire le geste (si besoin)					4.2				
Valide les bons gestes					4.2				
Outils pédagogiques / Support / Matériels						A	B	C	D
Choix pertinent du ou des outils					14.1				
Outils correctement utilisé (installation, fonctionnement, rangement)					14.1				
Choix pertinents du ou des supports pédagogiques					2.1				
Support(s) pédagogique(s) maîtrisé(s) et exploité(s).					2.1				
Création pertinente du support (clair, lisible, compréhensible)					14.2				
Support(s) pédagogique(s) créé(s), maîtrisé(s) et exploité(s)					14.2				
Qualités du formateur						A	B	C	D
Gère l'espace et reste visible de tous					9.1				
S'exprime de façon claire, audible et précise					9.1				
Utilise des supports pédagogiques					9.1				
Anime et régule le groupe des participants					13.1				
Favorise l'expression de tous					13.1				
Répond aux questions des participants					13.2				
Recadre les participants pour maintenir une ambiance de travail					13.2				
Capacité à s'évaluer dans son rôle de formateur					11				

Remarques générales / axes de progression :

Annexe 2**EVALUATION CONTINUE**

A = Objectif atteint (compris, assimilé et maîtrisé)

B = Objectif presque atteint (compris et assimilé mais pas maîtrisé)

C = Objectif en voie d'atteinte (compris mais non assimilé ni maîtrisé)

D = Objectif non atteint (non compris et non maîtrisé)

I = Objectif non évalué

Les éléments reportés dans ce tableau correspondent à ceux qui figurent sur les fiche d'évaluations individuelles utilisées lors du passage des participants.

Lors de chaque passage, ce ne sont que certains items qui pourront être évalués. Toutefois, à l'issue de la formation, tous les items devront avoir été évalués.

Pour chaque item évalué lors d'un passage, et non réévalué au passage suivant, nous reporterons la lettre du passage précédent.

N	Compétences évaluées.	Dates de passage :																		
11.1	Agence l'espace de formation																			
11.2	Accueille les participants																			
11.3	Assure le lancement de l'action de formation																			
1	Anime une étude de cas																			
2.2	Anime une activité de découverte																			
2.3	Réalise une démonstration pratique ou dirigée																			
2.4	Réalise une démonstration avec matériel																			
3.1	Anime un atelier d'apprentissage																			
5.1	Anime une situation de travail en groupe																			
4.1	Anime un cas concret																			
4.2	Evalue l'apprenant à la fin du cas concret																			
14.1	Utilise des outils de communication																			
2.1	Utilise un support pédagogique																			
14.2	Crée un support pédagogique																			
9.1	Communique en respectant les règles de la communication																			
12	Respecte les règles d'apprentissage chez l'adulte																			
7.1	Maîtrise le concept de l'évaluation																			
13.1	Gere les comportements et les attitudes au sein du groupe																			
13.2	Utilise les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits																			
6.1	Utilise et respecte le référentiel interne de certification																			
10	Maîtrise le contexte juridique et les règles de l'autorité d'emploi																			
11	S'autoévalue																			

Total des A

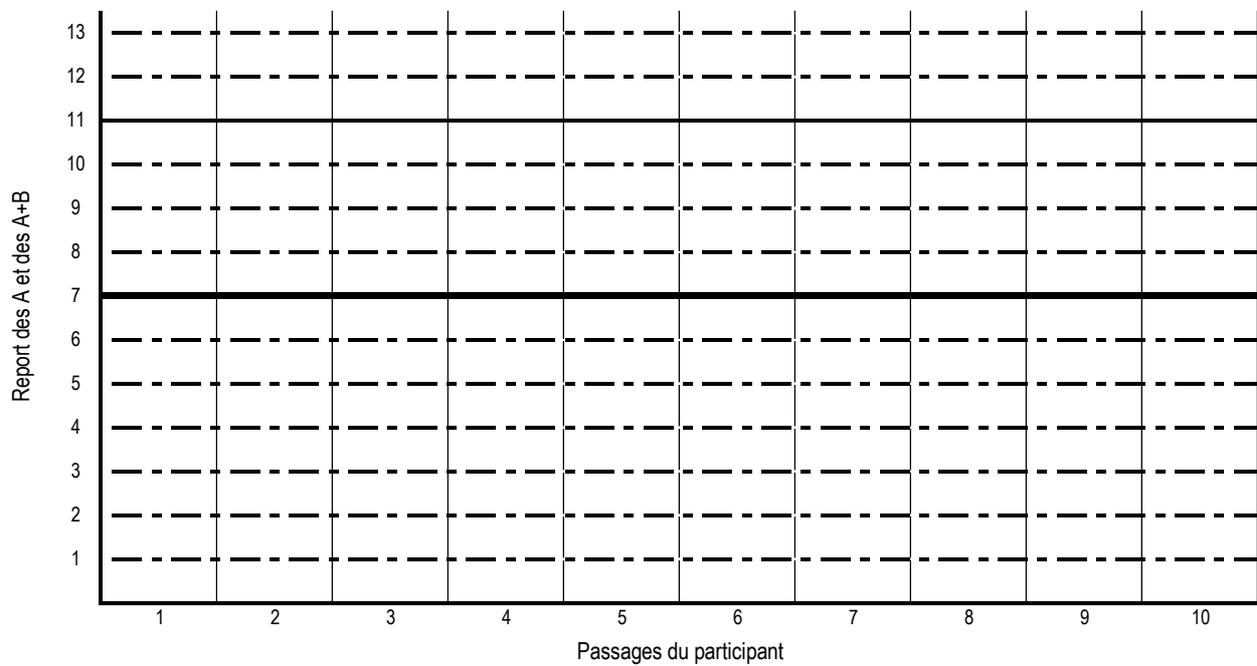
Total des A+B

Total des A+B(en gras)

RECAPITULATIF DES PASSAGES

Date	Activité pédagogique (découverte/Apprentissage/Application)	Thème	Formateur

GRAPHIQUE



Total des A : courbe en rouge / Total des A+B : courbe en bleu / Total des A (en gras) :

histogramme

Annexe 3 : Evaluation en vue de la CERTIFICATION DU PARTICIPANT

Synthèse du niveau d'atteinte des objectifs

Cocher la case correspondant au niveau d'atteinte de l'objectif.

		A	B	C	D
11.	Agence l'espace de formation				
11.	Accueille les participants				
11.	Assure le lancement de l'action de formation				
1	Anime une étude de cas				
2.2	Anime une activité de découverte				
2.3	Réalise une démonstration pratique ou dirigée				
2.4	Réalise une démonstration avec matériel				
3.1	Anime un atelier d'apprentissage				
5.1	Anime une situation de travail en groupe				
4.1	Anime un cas concret				
4.2	Evalue l'apprenant à la fin du cas concret				
14.	Utilise des outils de communication				
2.1	Utilise un support pédagogique				
14.	Crée un support pédagogique				
9.1	Communique en respectant les règles de la communication				
12	Respecte les règles d'apprentissage chez l'adulte				
7.1	Maitrise le concept de l'évaluation				
13.	Gere les comportements et les attitudes au sein du groupe				
13.	Utilise les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits				
6.1	Utilise et respecte le référentiel interne de formation				
10	Maîtrise le contexte juridique et les règles de l'autorité d'emploi				
11	S'autoévalue				

ATTENTION:

AVIS DEFAVORABLE, dans les cas suivants :

- Obtention d'un « D » dans au moins un objectif
- Obtention d'un « C » pour les objectifs : 1 / 2-2 / 2-3 / 2-4 / 3-1 / 4-1 / 4-2 / 5-1
- Obtention de « B » ou « C » pour les objectifs : 6-1 / 10
- Total des A+B inférieur à 18

AVIS (rayer la mention inutile) :

FAVORABLE – DEFAVORABLE

Remarques de l'équipe de formation (obligatoire en cas d'avis DEFAVORABLE) :

.....

.....

.....

Date :

Signature(s) du responsable pédagogique :

du (ou des) formateurs

du participant :

Annexe 4 :

**Evaluation de la formation relative à l'unité d'enseignement
« Pédagogie appliquée à l'emploi de formateurs de Prévention et secours civiques »**

Organisme de formation : Fédération Nationale des Métiers de la Natation et du Sport

Lieu de formation :

Dates de formation :

	1		2		3		4
	Pas du tout satisfait		Peu satisfait		Satisfait		Très satisfait
1- pertinence des méthodes pédagogiques							
2- conditions d'emploi et qualité des outils pédagogiques							
3- niveaux d'acquisition des savoirs							
4- niveau de la logistique							
5- intérêt des contenus							
6- qualité des formateurs							
7- clarté des objectifs							
8- qualité de l'organisation							

Votre degré de satisfaction globale pour ce stage							
---	--	--	--	--	--	--	--

Quels sont les points positifs de cette formation :

.....

.....

.....

Quels sont les points négatifs de cette formation :

.....

.....

.....

Annexe 5 : Liste du matériel

Pour les besoins de la mise en œuvre pédagogique d'une action de formation à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale commune de formateur » et du présent référentiel interne de formation, la liste du matériel suivante s'applique pour un groupe de 8 apprenants :

1. LES MATÉRIELS LOGISTIQUES

La formation doit se dérouler dans un local présentant au minimum les caractéristiques suivantes :

- La pièce doit être chauffée et, si besoin est, tempérée
- Il doit y avoir la possibilité de l'obscurcir
- Des sanitaires doivent être à proximité
- Tables et chaises à disposition en nombre suffisant

2. LES MATÉRIELS PEDAGOGIQUES

Les moyens matériels pédagogiques à mettre à disposition sont les suivants :

2.1 Un lot de matériel minimum, contenant :

- 1 référentiel interne de formation et de certification
- 1 tableau blanc et des feutres
- 1 rétroprojecteur et transparents vierges
- 1 vidéo projecteur et diaporama
- Fiches individuelles d'évaluation
- Fiches de certification

2.2 Matériel pédagogique:

- Un lot de matériel pédagogique et de simulation adapté à la Formation PSC pour un groupe de 8 participants, tel que défini dans le référentiel de formation PSC.

Annexe 6 : conducteur de la formation.

Conducteur de la journée 1				
Horaire	Thème	Objectif	Technique pédagogique	Activité pédagogique
9.00-9.20 (20 mn)	Présentation des objectifs pédagogiques de la formation.	Prendre connaissance des objectifs pédagogiques de la formation. Connaître le mode d'évaluation.	En plénière, exposé	Apprentissage
9.20-9.30 (10 mn)	Dossier individuel de suivi	Prendre connaissance du dossier individuel de suivi et du mode de validation.	En plénière, exposé	Découverte
9.30-10.0 (30 mn)	Aspects administratifs et logistiques d'une formation PSC1	Identifier les aspects administratifs et logistiques d'une formation PSC1	En plénière, activité de découverte	Découverte Apprentissage
10.00-10.30 (30 mn)	Se repérer dans le Guide Pédagogique	Prendre conscience de l'intérêt de se repérer dans le Guide Pédagogique	En groupe, QCM	Apprentissage
10.30-10.45	PAUSE			
10.45-11.15 (30 mn)	Le matériel pédagogique dans une formation PSC1	Identifier le matériel pédagogique dans une formation PSC1	En groupe	Découverte Apprentissage
11.15-12.00 (45 mn)	Le matériel pédagogique dans une formation PSC1	Identifier le matériel pédagogique dans une formation PSC1	En groupe	Découverte Apprentissage
12.00-13.30	REPAS			
13.30-14.00 (30 mn)	Lancement et étude de cas	Préparer le lancement et une étude de cas	En groupe,	Application
14.00-16.00 (120 mn)	Lancement et étude de cas	Animer un lancement et une étude de cas	En groupe, 8 passages (10+5)	Application
16.00 -16.15	PAUSE			
16.15-16.45 (30 mn)	Etude de cas et démonstration pratique	Préparer l'étude de cas et la démonstration pratique	En groupe,	Application
16.45-18.15 (90 mn)	Etude de cas et démonstration pratique	Animer l'étude de cas et la démonstration pratique	En groupe, 3 passages (20+10)	Application

Conducteur de la journée 2				
Horaire	Thème	Objectif	Technique pédagogique	Type d'activité
8.30 – 8.45 (15 mn)	Réactivation mémoire	Se remettre dans la formation		
8.45– 10.15 (90 mn)	Etude de cas et démonstration pratique	Animer l'étude de cas et la démonstration pratique	En groupe, 3 passages (20+10)	Application
10.15 – 10.30	PAUSE			
10.30 – 12.00 (90 mn)	Etude de cas et démonstration pratique	Animer l'étude de cas et la démonstration pratique	En groupe, 3 passages (20+10)	Application
12.00 – 12.15 (15 mn)	Spécificité de la RCP et DAE	Prendre conscience du découpage de cette partie	En groupe	Apprentissage
12.15-13.45	REPAS			
13.45 – 14.00 (15 mn)	Apprentissage du geste et Cas concret	Préparer un atelier d'apprentissage du geste et le cas concret	En groupe :	Application
14.00 – 16.00 (120 mn)	Apprentissage du geste et Cas concret (Rattrapage de la DP + CC)	Animer un atelier d'apprentissage du geste et le cas concret	En groupe, 4 passages (20+10)	Application
16.00 – 16.15	PAUSE			
16.15 – 18.15 (120 mn)	Apprentissage du geste et Cas concret (Rattrapage de la DP + CC)	Animer un atelier d'apprentissage du geste et le cas concret	En groupe, 4 passages (20+10)	Application

Entre 18h15 et 19h30 (heure du repas), les formateurs rencontreront individuellement tous les stagiaires.

Conducteur de la journée 3				
Horaire	Thème	Objectif	Technique pédagogique	Type d'activité.
8.30 – 8.45 (15 mn)	Réactivation mémoire	Se remettre dans la formation		
08.45 – 09.15 (30 mn)	Animation d'une partie ou de plusieurs séquences du PSC1	Préparer l'animation d'une partie ou de plusieurs séquences du PSC1	En groupe :	Application
09.15 – 10h15 (60 mn)	Animation d'une partie ou de plusieurs séquences du PSC1	Animer une partie ou plusieurs séquences du PSC1	En groupe	Application
10.15 – 10.30	PAUSE			
10.30 – 12.00 (90 min)	Animation d'une partie ou de plusieurs séquences du PSC1	Animer une partie ou plusieurs séquences du PSC1	En groupe	Application
12.00 – 13.30	REPAS			
13.30 – 15.30 (120 min)	Animation d'une partie ou de plusieurs séquences du PSC1	Animer une partie ou plusieurs séquences du PSC1	En groupe	Application
15.30 – 16.30 (60 min)	Entretien individuels	Indiquer aux participants leur niveau d'atteinte des objectifs		

Annexe 7: Dossier individuel de suivi

**Formation à la Pédagogie Adaptée à l'Emploi de Formation en Prévention et Secours Civiques
(PAE F PSC)**

Dates de la formation :

Lieu de la formation :

Equipe Pédagogique :

Nom et prénom du responsable pédagogique :

.....

Nom et Prénom des formateurs :

.....

.....

.....

.....

Participant :

NOM :

Prénom :

Coordonnées Portable :.....**mail :**

PICF validé le :

PSC1 obtenu le :

Attestation de co-encadrement le :

Informations :

La présente fiche est complétée tous les soirs par le(s) formateur(s).

Les fiches d'évaluation individuelle de chaque passage du participant seront jointes à ce dossier.

Des entretiens individuels avec les participants permettront de porter à leur connaissance le niveau d'atteinte des objectifs.

Le graphique permet de visualiser la progression du participant.

EVALUATION CONTINUE

A = Objectif atteint (compris, assimilé et maîtrisé)

B = Objectif presque atteint (compris et assimilé mais pas totalement maîtrisé)

C = Objectif en voie d'atteinte (compris mais non assimilé ni maîtrisé)

D = Objectif non atteint (non compris et non maîtrisé)

I = Objectif non évalué

Les éléments reportés dans ce tableau correspondent à ceux qui figurent sur les fiche d'évaluations individuelles utilisées lors du passage des participants.

Lors de chaque passage, ce ne sont que certains items qui pourront être évalués. Toutefois, à l'issue de la formation, tous les items devront avoir été évalués.

Pour chaque item évalué lors d'un passage, et non réévalué au passage suivant, nous reporterons la lettre du passage précédent.

N	Compétences évaluées.	Dates de passage :												
11.1	Agence l'espace de formation													
11.2	Accueille les participants													
11.3	Assure le lancement de l'action de formation													
1	Anime une étude de cas													
2.2	Anime une activité de découverte													
2.3	Réalise une démonstration pratique ou dirigée													
2.4	Réalise une démonstration avec matériel													
3.1	Anime un atelier d'apprentissage													
5.1	Anime une situation de travail en groupe													
4.1	Anime un cas concret													
4.2	Evalue l'apprenant à la fin du cas concret													
14.1	Utilise des outils de communication													
2.1	Utilise un support pédagogique													
14.2	Crée un support pédagogique													
9.1	Communique en respectant les règles de la communication													
12	Respecte les règles d'apprentissage chez l'adulte													
7.1	Maîtrise le concept de l'évaluation													
13.1	Gère les comportements et les attitudes au sein du groupe													
13.2	Utilise les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits													
6.1	Utilise et respecte le référentiel interne de certification													
10	Maîtrise le contexte juridique et les règles de l'autorité d'emploi													
11	S'autoévalue													

Total des A

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Total des A+B

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Total des A+B(en gras)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

EVALUATION CERTIFICATIVE DU PARTICIPANT

Synthèse du niveau d'atteinte des objectifs

Cocher la case correspondant au niveau d'atteinte de l'objectif.

		A	B	C	D
11.	Agence l'espace de formation				
11.	Accueille les participants				
11.	Assure le lancement de l'action de formation				
1	Anime une étude de cas				
2.2	Anime une activité de découverte				
2.3	Réalise une démonstration pratique ou dirigée				
2.4	Réalise une démonstration avec matériel				
3.1	Anime un atelier d'apprentissage				
5.1	Anime une situation de travail en groupe				
4.1	Anime un cas concret				
4.2	Evalue l'apprenant à la fin du cas concret				
14.	Utilise des outils de communication				
2.1	Utilise un support pédagogique				
14.	Crée un support pédagogique				
9.1	Communique en respectant les règles de la communication				
12	Respecte les règles d'apprentissage chez l'adulte				
7.1	Maîtrise le concept de l'évaluation				
13.	Gere les comportements et les attitudes au sein du groupe				
13.	Utilise les techniques de dynamique de groupe et de gestion des conflits				
6.1	Utilise et respecte le référentiel interne de formation				
10	Maîtrise le contexte juridique et les règles de l'autorité d'emploi				
11	S'autoévalue				

ATTENTION:

AVIS DEFAVORABLE, dans les cas suivants :

- Obtention d'un « D » dans au moins un objectif
- Obtention d'un « C » pour les objectifs : 1 / 2-2 / 2-3 / 2-4 / 3-1 / 4-1 / 4-2 / 5-1
- Obtention de « B » ou « C » pour les objectifs : 6-1 / 10
- Total des A+B inférieur à 18

AVIS (rayer la mention inutile) : FAVORABLE – DEFAVORABLE

Remarques de l'équipe de formation (obligatoire en cas d'avis DEFAVORABLE) :

.....

.....

.....

Date :

Signature(s) du responsable pédagogique :

du (ou des) formateurs

du participant :

Guide de l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur de prévention et secours civiques » de la FFESSM

Comité de rédaction et de validation :

- Guy MAZET
- Patrice CAZAUBON LATERCE
- Stéphane LAROCHE
- Philippe CONSTANTIN
- David CELABE HARGUINDEGUY

Coordonnateur du projet :

- François PAULHAC

Fédération **F**rançaise d'**E**tudes & **S**port **S**ous-**M**arins
24 Quai de Rives Neuves.
13 007 Marseille.